

MAITRE D'OUVRAGE :

Mairie de SAINT GENEST MALIFAU
LE BOURG
42660 SAINT GENEST MALIFAU

OPERATION :

MAIRIE DE SAINT GENEST MALIFAU
Mise en conformité de l'Accessibilité aux personnes
handicapés
Place du Marechal Foch
42660 SAINT GENEST MALIFAU

C.C.T.P. / D.P.G.F.

Cahier des Clauses Techniques Particulières - Décomposition du
Prix Global et Forfaitaire

Lot n°4

PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS

Consultation

Tampon et Signature de l'Entreprise

ARCHITECTE :

ARCAD - Gilles GENTIAL Architecte DPLG
Les 3 Pins, rue Jean Meunier
42660 SAINT-GENEST-MALIFAU
Tél : 04.77.39.06.05

BE FLUIDES :

SETCI
15, rue de l'Eternité
42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04.77.32.26.15 Fax : 04.77.41.47.10

BUREAU CONTROLE :

SOCOTEC
1 rue de la Logistique
42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04 77 91 12 20

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

CM économistes
6, rue de Molina
42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04.77.92.39.42 Fax : 04.77.93.13.18

Dossier	E120204
Date	23/10/2012
PHASE- Indice	DCE
Date indice	

Données générales

Définition du Projet

Mairie de SAINT GENEST MALIFAUZ
Mise en conformité de l'Accessibilité aux personnes handicapées
Place du Maréchal Foch
42660 SAINT GENEST MALIFAUZ

Liste de Lots

Lot n°1 DEMOLITION - GROS OEUVRE
Lot n°2 MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE
Lot n°3 MENUISERIES INTERIEURES
Lot n°4 PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS
Lot n°5 REVETEMENTS DE SOL
Lot n°6 INCENDIE / ELECTRICITE
Lot n°7 CHAUFFAGE - PLOMBERIE
Lot n°8 ELEVATEUR PMR

PRESCRIPTIONS Communes à tous les lots

Objet du C.C.T.P.

Le présent C.C.T.P. Cahier des Clauses techniques Particulières, a pour objet la description des travaux, des particularités de l'opération et du mode de bâtir :

- il concerne l'ensemble des travaux tous corps d'état; chaque Entreprise est donc tenue d'en prendre connaissance dans sa totalité, notamment pour tous les travaux limitant ses prestations vis à vis des autres corps d'état afin de prévoir ou de compléter ses travaux en parfaite concordance, sans qu'il y ait oubli ou double emploi;
- il n'est pas limitatif, dans le sens où l'Entreprise devra prévoir tous les travaux indispensables pour assurer le complet et le parfait achèvement de ses prestations, conformément aux règles de l'Art.

L'Entreprise ne pourra prétendre à aucune majoration pour raison d'omission aux plans ou descriptifs, étant donné qu'elle a pris connaissance des travaux à effectuer et qu'elle a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux lacunes du descriptif et aux détails pouvant être omis sur les plans.

- L'Entreprise devra procéder à la vérification et à la corrélation entre les divers documents qui lui sont remis pour l'établissement de son offre.

Elle est tenue, le cas échéant, de signaler au Maître d'Oeuvre, les erreurs, contradictions, ou omissions qu'elle pourrait constater, de se faire préciser tous points qui lui paraîtraient obscurs ou incompréhensibles ceci avant la remise de son offre, sachant qu'elle ne pourra arguer de ces imprécisions pour remettre en cause le montant de sa proposition.

Définition Contractuelle : C.C.T.P.- D.P.G.F.

Le C.C.T.P. "Cahier des Clauses Techniques Particulières" concerne la partie descriptive contractuelle de la prestation.

Le D.P.G.F. "Devis à Prix Global et Forfaitaire" n'a de valeur contractuelle pour les prix unitaires qu'il contient, que pour l'établissement des situations et le cas échéant, l'estimation des travaux modificatifs.

Les quantités qu'il contient ne sont qu'indicatives, le marché étant forfaitaire. Il appartient à l'entrepreneur de les vérifier et de mettre en oeuvre toutes les quantités nécessaires à la réalisation complète de l'ouvrage décrit dans le CCTP. Il devra la réalisation de cet ouvrage dans les conditions de prix et d'organisation fixées par l'ensemble des pièces contractuelles.

NOTA : Les C.C.T.P. sont assortis des documents graphiques établis par l'Architecte ainsi que des plans techniques établis par les B.E.T. .

Spécifications des Textes de Référence

L'entreprise devra exécuter ses travaux en parfaite conformité avec:

- les lois, décrets, arrêtés et circulaires régissant la construction,
- le cahier des clauses techniques générales (CCTG)
- l'ensemble des normes Françaises et Européennes publiées par l'AFNOR
- l'ensemble des DTU et mémentos applicables aux différents corps d'état
- les cahiers des clauses techniques et les avis techniques publiés par le CSTB
- les règles générales de construction
- les règles de protection contre l'incendie
- les règles définissant les effets de la neige et du vent
- les différentes règles de calcul D.T.U.
- les spécifications professionnelles
- les prescriptions techniques des différents services publics ou concédés,
EDF - GDF - PTT - EAU - ASSAINISSEMENT
- ...

Toute la réglementation énumérée ci-avant non limitative, en vigueur à la date d'établissement des prix, bien que non jointe au présent C.C.T.P., est supposée bien connue de l'Entreprise et donc sensée avoir été prise en compte lors de l'établissement de son offre.

Respect des Cotes & Descriptifs

Toutes les dispositions précisées aux C.C.T.P. de chaque corps d'état, ainsi que sur les différents plans devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux qu'en ce qui concerne le mode de construction et les dispositions d'ensemble. Aucune cote ne devra être prise à l'échelle. L'entreprise ne pourra d'elle même modifier quoi que ce soit au projet, mais elle devra signaler tous les changements qui paraîtraient utiles d'y apporter et demander tous les renseignements complémentaires sur ce qui lui semblerait douteux ou incompréhensible.

Réservations, Trous & Scellements

L'entreprise établira ses plans de réservations et d'incorporation et les soumettra en temps opportun pour accord au Maître d'Oeuvre et le cas échéant au bureau de contrôle. Faute de se conformer à cette procédure, l'Entreprise sera tenue pour seule responsable de toutes les erreurs relevées en cours d'exécution ainsi que des conséquences de toutes natures que cela pourrait entraîner.

L'Entreprise de GROS OEUVRE est tenue de réserver ou d'incorporer dans ses ouvrages tous les trous, fourreaux, tampons, inserts, divers, etc..., qui lui auront été donnés en temps utile par les autres corps d'état; de même elle devra le garnissage et rebouchage des trémies et trous après leurs interventions, la finition étant assurée par le corps d'état chargé du traitement de la surface concernée. Les réservations ainsi que le garnissage et rebouchage, inférieurs à 100cm², restent à la charge de l'Entreprise concernée.

L'incorporation de certains ouvrages dans les éléments de gros oeuvre devra se faire après entente entre les entreprises concernées. Celle chargée du gros oeuvre devra inclure dans sa prestation le temps nécessaire aux corps d'état chargés de ces incorporations de même qu'elle devra veiller à ne pas détériorer ces ouvrages lors du coulage. Faute de quoi, elle en sera tenue pour responsable et en assurera toutes les conséquences techniques et financières. Les Entreprises chargées des incorporations devront la vérification après coulage.

Plans de fabrication - Echantillons

Dès la notification de son marché et dans les délais donnés par le Maître d'Oeuvre, l'Entreprise établira ses plans de fabrication ou de détails d'exécution pour les soumettre à acceptation du Maître d'Oeuvre et à celle du Bureau de Contrôle. Toute fabrication entreprise sans cet accord pourra être refusée, toutes les conséquences restant à la charge de l'entreprise. De même l'Entreprise demeure responsable des erreurs qu'elle aurait pu commettre dans l'établissement de ses plans et des conséquences éventuelles sur le déroulement du chantier.

La Maîtrise d'Oeuvre se laisse la possibilité de demander d'établir un prototype sur un ouvrage spécifique.

L'Entreprise devra inclure dans son offre de prix le coût de ce(s) prototype(s).

L'Entreprise doit pour accord, la présentation ou l'exécution d'échantillons des différents matériels ou matériaux qu'elle propose, et ce dans des délais qui seront fixés dès le début des travaux de façon à ce que les décisions prises n'aient aucune incidence sur le planning.

Implantation - Traits de niveaux

L'implantation générale sera réalisée conformément au C.C.A.P. .

Les traits de niveaux seront établis par l'Entreprise de Gros Oeuvre à +1.00 du niveau fini.

Ils seront tracés sur les murs de tous les locaux et niveaux, et seront maintenus sur les murs non revêtus pendant toute la durée du chantier.

Les tracés d'implantation des huisseries et cloisons seront exécutés par l'Entreprise chargée des menuiseries intérieures, l'Entreprise de plâtrerie en devra la vérification avant le démarrage de ses travaux.

Réception des supports

Chaque Entreprise doit la réception des supports sur lesquels elle doit intervenir, et ce préalablement au démarrage de ses travaux ; le fait de commencer son intervention vaudra "RECEPTION SANS RESERVE" du ou des supports.

Essais

L'Entreprise doit obligatoirement faire procéder aux essais et vérifications techniques de tout ordre qui lui incombent réglementairement; en plus de ses essais propres. L'Entreprise devra effectuer les essais et vérification de fonctionnement de ses installations dans les conditions du document technique COPREC n°1 ; les procès-verbaux de ces essais devront être remis au Maître d'Oeuvre dans les normes définies par le document technique COPREC n°2.

En cas de nécessité le Maître d'Oeuvre ou le bureau de contrôle se réserve le droit de faire procéder à des essais par un laboratoire agréé et ce, aux frais de l'entreprise.

Reconnaissance des lieux

Avant l'établissement de son offre, l'entreprise est tenue de reconnaître :

- les sites,
- les lieux aussi bien en ce qui concerne les accès que l'état du bati et des ouvrages se rapportant à ses prestations
- l'implantation des ouvrages
- les capacités de stockage et de stationnement,
- les possibilités et distances des raccordements provisoires aux différents réseaux,
- les servitudes d'environnement etc...,

afin de mettre en oeuvre les moyens appropriés pour l'exécution des ouvrages dans les formes et délais prescrits.

Elle ne pourra se prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance quelconque pour réclamer un supplément de prix à son offre initiale.

L'entreprise devra s'assurer sur place, avant toute mise en oeuvre, de la possibilité de suivre les cotes et les diverses indications portées sur les plans et descriptifs, en cas de doute elle en référera immédiatement au Maître d'Oeuvre.

Responsabilités de l'Entreprise / Ouvriers & Tiers

Chaque entrepreneur, pour ce qui le concerne, doit exercer une surveillance continue sur le chantier afin d'éviter tous accidents vis à vis de :

- des ouvriers travaillant sur le-dit chantier, à quelques corps d'état qu'ils soient rattachés,
- des personnes employées à un titre quelconque sur le chantier
- des personnes étrangères au chantier.

Chaque entrepreneur est responsable de tous les accidents ou dommages qu'une faute dans l'exécution de ses travaux ou le fait de ses agents ou ouvriers peuvent causer à toutes personnes. Il s'engage à garantir éventuellement le maître de l'ouvrage et le maître d'oeuvre contre tous recours qui pourraient être exercés contre eux du fait de l'inobservation par lui d'une quelconque de ses obligations.

Hygiène et Sécurité du Chantier

Il est précisé à l'Entreprise d'incorporer dans ses prix unitaires l'ensemble des dispositions relatives à l'Hygiène et la Sécurité de chantier, qui la concerne, et sera contractuellement tenue de prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin de respecter la Loi n°96-1418 du 31 décembre 1993, ainsi que le décret n°94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la Sécurité et à l'Organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Le plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (P.G.C.S.P.S) établi par le coordonnateur S.P.S. cité dans le C.C.A.P. aux articles "Pièces constitutives du Marché" constitue donc une pièce ESSENTIELLE du dossier de consultation.

Ce document ne se substitue pas à l'ensemble de la réglementation relatif à la sécurité sur les chantiers du bâtiment notamment au décret du 8 janvier 1965.

Il est rappelé que les dispositions en matière de Sécurité et de Protection de la Santé relatives aux Travailleurs indépendants (arrêté du 06/05/95), à la Constitution d'un Collège Inter Entreprises de Sécurité de Santé et des Conditions de Travail (C.I.S.S.C.T.) (arrêté du 04/05/95) sont éventuellement applicables dans le cadre des conditions spécifiques d'application.

Installation et Organisation de chantier

Pour les dispositions générales se référer au C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières).

L'organisation du chantier sera décrite suivant le P.G.C.S.P.S établi par le Coordonnateur d'Hygiène et Sécurité (Coordonnées en début de document).

Si l'Entreprise ne réalise pas les prestations décrites au sein du P.G.C.S.P.S., le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de procéder à la mise en régie des prestations non exécutées.

Protection des ouvrages neufs et existants.

L'Entreprise doit mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour la protection de ses matériaux et de ses ouvrages, contre le risque de vol, détournement, et dégradations de toute origine (vandalisme, climat, etc...), et ce jusqu'à la réception des travaux.

De plus, pendant l'exécution de ses travaux, l'Entreprise doit :

- d'une part, prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradations aux matériaux ou ouvrages des autres entreprises. Elle reste responsable des conséquences résultantes aux infractions à ces obligations.
- d'autre part, prendre toutes les protections nécessaires vis à vis des ouvrages existants et autres tels que mobilier, équipement, etc...

Elle assumera les frais de remise en état pour toute dégradation éventuelle. En aucun cas, ces frais ne pourront être supportés par le Maître d'Ouvrage.

Moyens et dispositions relatives aux prestations

L'entreprise intervenant au titre des présents travaux devra prévoir la totalité des installations nécessaires à la réalisation de ses ouvrages ainsi que toutes demandes d'autorisations et leurs conséquences.

Elle aura notamment à sa charge :

- Echafaudages, nacelles et tout autres moyens d'accès pour réalisation de ses prestations,
- Moyens de levage éventuels pour mise en place de ses éléments;
- L'établissement de toutes protections et dispositions permettant le montage des matériaux, la dépose des ouvrages, la descente et l'évacuation et/ou le tri de ses gravois, sans risque pour les personnes, piétons et pour les constructions proprement dites ou voisines.
- Le repliement de ses installations
- La remise en état des lieux et des abords, y compris nettoyage et enlèvement et/ou tri périodique des gravois.

NOTA : Les prix unitaires de l'Entreprise devront comporter l'ensemble des sujétions d'exécution, notamment en ce qui concerne les moyens (échafaudages, nacelles, etc....) nécessaires à mettre en oeuvre pour réaliser les prestations décrites au sein du devis.

Gestion des déchets**PREALABLE :**

- Les entreprises prendront soin au stockage des matériaux, à l'arrivée et à la manipulation, afin de réduire au maximum la production de déchets.
- Les entreprises veilleront au non mélange des déchets lors de leurs interventions
- Chaque entreprise est tenue de trier ses déchets

TRI DES DECHETS & STOCKAGE SELECTIF :

- Le titulaire du lot "Gros oeuvre" devra la fourniture, le maintien sur place et l'évacuation d'au moins 4 volumes de déchets dont le coût sera imputé au compte prorata.
- Chaque volume possèdera un pictogramme explicite, ainsi que les instructions nécessaires.
- Le Titulaire du lot "Gros oeuvre", fournira à l'architecte, avant l'établissement du prorata, les bordereaux de livraison des différents types de bennes à déchet.
- Le Titulaire du lot "Gros oeuvre", en coordination avec le CSPS, et le Maître d'Ouvrage, définira le lieu de la zone de stockage.

DEFINITION DES VOLUMES DE DECHETS :

- Au moins, 1 volume du type BENNE ou seront déposés les déchets inertes : gravas, béton, briques, etc...
- Au moins, 1 volume CAISSE ou GROS BIDON (environ 3.00m3): pour les déchets industriels banals (Revêtements de sols, murs, bois, plastique, tuyaux, etc...)
- Au moins, 1 volume du type PETIT BIDON (environ 1.00m3) : pour les déchets industriel spéciaux .(Résidus de peintures, joints, colles,etc...)
- Au moins, 1 volume du type BENNE pour emballage, palette, housse carton, etc...

Frais à prévoir

Dans le cadre de ce dossier, l'Entreprise devra incorporer à son étude de prix :

- les frais de COMPTE PRORATA suivant les obligations découlant du C.C.A.G., des Normes Françaises et des recommandations professionnelles,
 - les frais divers découlant du C.C.A.P. .
 - les frais divers découlant des dispositions relatives à l'Hygiène et la Sécurité (confère P.G.C.S.P.S.).
- Les entreprises qui auront en charge la gestion du compte PRORATA seront définies lors d'une réunion préalable de préparation du chantier.

Nota relatif aux Options ou Variantes**L'Entreprise devra impérativement chiffrer les options décrites au sein du présent CCTP.**

L'ensemble de ces options seront prises en compte au moment de l'analyse des offres.

NOTA IMPORTANT : Les PLUS-VALUE décrites au sein du présent CCTP sont impérativement à chiffrer, et à cumuler dans le montant de base de l'offre de l'Entreprise. En aucun cas les plus-values sont à considérer comme des options non incluses.

Tenue du chantier et nettoyages hebdomadaires

- Les entreprises devront évacuer leurs propres déchets à l'avancement du chantier
- Le chantier devra être entièrement nettoyé chaque semaine le jour précédent la réunion de chantier. Les entreprises s'organiseront pour se répartir la tâche et en assumeront les frais.
- En cas de constatation par la Maîtrise d'Œuvre d'un chantier non nettoyé, celle-ci pourra faire intervenir sans préavis une entreprise de nettoyage pour effectuer cette tâche. Le coût de cette intervention sera pris en charge au titre du Compte prorata par les entreprises.

4.1 PLAFONDS DALLES MINERALES

4.1.1 TRAVAUX PLAFONNEMENT EN DALLES

Les travaux de mise en oeuvre de plafond suspendu en dalle comprennent :

- Les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détail des ouvrages, la vérification de l'ossature et des matériaux choisis aux prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique et aux prescriptions contractuelles de résistance, et de non soulèvement, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolation thermique et acoustique.
- La fourniture et la pose des ossatures métalliques et des dispositifs de leur fixation à la structure porteuse.
- La fourniture et la pose des panneaux, dalles, bandes, bacs ou autres éléments constituant le plafond proprement dit, y compris tous systèmes d'accrochage, de fixation, de liaison (pattes à scellements, clips, coulisseaux, glissières, etc...).
- La protection par galvanisation, électro-zingage, anodisation ou revêtement organique, de tous éléments métalliques.
- L'exécution des feuillures, engravures et trous dans les murs, cloisons et ossatures porteuses pour la fixation, le scellement ou la mise en place des éléments des plafonds suspendus, le rebouchage de ces feuillures, engravures et trous restant apparents après la pose.
- L'exécution des réservations éventuelles des éléments d'équipement tels que : conditionnement d'air , de canalisations gros diamètre pour fluides, élément d'éclairage.
- L'exécution le cas échéant d'éléments de plafond démontables ou semi-démontables pour accès ou visites.
- L'enlèvement des gravois, déchets, débris et emballage de l'entrepreneur.

4.1.2 PLAFOND DALLE MINERALE 600x600mm

Fourniture et pose de tous les ouvrages nécessaires à la réalisation de plafonnement suspendu en panneaux composé de silicate de calcium, de dimensions 600x600mm.

MISE EN OEUVRE

- Posés sur ossature apparente 24mm, modulée au format 600x600mm avec cornières de rives et profils de finition.
- Pose horizontale sous dalle béton, sous charpente métallique ou sous ossature primaire.
- Pose en respect du calepinage et de l'implantation des luminaires, avec toutes sujétions nécessaires à la fixation en sous-face de dalle béton et plancher existants compris recherche de fixations.
- Découpes droites, biaisées et cintrées, compris chutes et adaptations
- Fourniture et mise en place de clips anti-soulèvement pour l'ensemble des panneaux.
- Y compris toutes sujétions d'exécution.

PLAFONNEMENT : Dalles 600x600mm

-REACTION AU FEU : M0

-RESIST. HUMIDITE. : 95% HR

OSSATURE :

-TYPE ... : apparente 24mm, teinte aux choix de l'Architecte y compris les cornières de rives.

REZ-DE-CHAUSSEE: SANITAIRE PMR

1.97*3.16 -->S	M2	6,23
----------------	----	------

NIVEAU 1: SANITAIRE PMR

1.74*3.32 -->S	M2	5,78
----------------	----	------

-0.34*1.15 -->S	M2	-0,39
-----------------	----	-------

TOTAL	S~+0.10 -->Z	M2	11,70
-------	--------------	----	-------

11,70 M2	x		€	=		€
-----------------	---	--	---	---	--	---

PLAFONDS DALLES MINERALES

Total H.T. : _____ €

4.2 TRAVAUX PREPARATOIRE**4.2.1 NOTA**

La protection des sols, sur l'entrée Mairie, sur le palier à l'étage ainsi que sur les marches et contre-marches de l'escalier intérieur, est prévue au lot "Démolition - Gros-Oeuvre" et conservée pendant la durée du chantier.

4.2.2 REPRISE DE PAREMENT EN PERIPHERIE DES BP OU CLOISONS REMPLACES

Reprise de parement en périphérie des bloc-portes ou cloisons remplacés par réalisation d'enduit dressé en parois verticales existantes de toute nature, du type "Plâtre fin pour enduit intérieur" de chez LAFARGE ou équivalent.

- Préparation du support par nettoyage et dépoussiérage.
- Application manuelle en 8 à 12mm d'épaisseur exécuté selon la méthode traditionnelle définie au DTU 25.1.
- Livré prêts à recevoir une finition par peinture sans autre travaux préparatoires que ceux normalement admis au DTU 59.1.

CETTE PRESTATION SERA REALISEE APRES COMMANDE ECRITE DE L'ARCHITECTE EN FONCTION DES BESOINS REELS DU CHANTIER.

REZ-DE-CHAUSSEE: ACCES SALLE POLYVALENTE, MAIRIE, SERVICES TECHNIQUES, AU DROIT DE LA CLOISON DEMOLIE ENTRE SALLE POLYVALENTE ET SANITAIRE

accès salle polyvalente	(1.60+2*2.90)*0.50 ->A	M2	3,70
accès services techniques	(1.60+2*2.90)*0.50 ->A	M2	3,70
accès entrée mairie	(1.48+2*2.90)*0.50 ->A	M2	3,64
entre la salle polyvalente et sanitaire	1*(1.97+2*3.29)*0.50 ->A	M2	4,28
sas d'entrée	(2.80+2*3.10)*0.50 ->A	M2	4,50
NIVEAU 1			
sanitaire	(2.90+2*3.00)*0.50 ->A	M2	4,45
accès salle du conseil	(1.60+2*2.10)*0.50 ->A	M2	2,90
TOTAL	A~+0.10 ->Z	M2	27,20

27,20 M2

x

€

=

€

TRAVAUX PREPARATOIRE**Total H.T. :**

€

4.3 PLATRERIE**4.3.1 DOUBLAGE COLLE EN PLAQUE DE PLATRE Type BA 13**

Fourniture et pose par collage, de plaque de plâtre type Placoplatre BA 13 ou équivalent, en respect des normes du D.T.U. et comprenant :

- Plaque de plâtre de 13mm d'épaisseur,
- Fixation par collage, conformément aux règles de mise en oeuvre établies par le fabricant et suivant l'avis technique, y compris réglage, dressage et mise à niveau.
- Préparation des parois suivant D.T.U.
- Calicotage et façon de joints rattissés entre plaques.
- Calfeutrement en partie basse, par dispositif d'étanchéité adapté aux différents locaux rencontrés.
- Coupes, entailles, réservations pour grilles et divers, protection en pied dans pièces humides.
- Echafaudages et toutes sujétions de mise en oeuvre.

4.3.1.1 PLAQUE DE PLATRE BA 13 COLLE

Plaque de plâtre BA 13 standard collée pour doublage de parois, suivant description précédente.

- Toutes sujétions de préparations pour adhérence aux supports existants, tel que décollage de papiers, décapage de revêtement non adhérent, etc...

REZ-DE-CHAUSSEE: SANITAIRE PMR

	(3.16*2+1.97)*3.29ht ->A	M2	27,27
déduire fenêtres	-1*1.20*1.80ht ->A	M2	-2,16

NIVEAU 1: SANITAIRE PMR

	(1.74+0.34+2*3.32)*3.00ht ->A	M2	26,16
déduire fenêtres	-1*0.40*1.80ht ->A	M2	-0,72

TOTAL	A~+0.10 ->Z	M2	50,60
-------	-------------	----	-------

50,60 M2

x € = €

4.3.1.2 RETOUR DE DOUBLAGE EN EMBRASURES JUSQU'A 0.50m

Plaque de plâtre BA 13 standard collée pour doublage de parois, suivant description précédente.

- Toutes sujétions de préparations pour adhérence aux supports existants, tel que décollage de papiers, décapage de revêtement non adhérent, etc...

REZ-DE-CHAUSSEE: SANITAIRE PMR

	1*(1.20+1.80)*2 ->A	M2	6,00
--	---------------------	----	------

NIVEAU 1: SANITAIRE PMR

	1*(0.40+1.80)*2t ->A	M2	4,40
--	----------------------	----	------

TOTAL	A~+0.10 ->Z	ML	10,40
-------	-------------	----	-------

10,40 ML

x € = €

4.3.2 CONTRE-CLOISON DE DOUBLAGE EN PLAQUE DE PLATRE

Fourniture et mise en oeuvre de cloisonnement de doublage comprenant :

IMPLANTATION

- Selon plans de distribution de l'Architecte, et vérification des supports.

OSSATURE METALLIQUE

- Simple en acier galvanisé fixée aux murs.
- Etanchéité à l'air entre rail bas et sol par interposition de ruban mousse à cellules fermées.
- Montants intermédiaires mis en place suivant prescriptions du fabricant.

PAREMENTS

- Par simple plaques de plâtre BA 13 mm vissées à joints croisés sur montants.
- Etanchéité au sol par joint au mastic acrylique.

MISE EN OEUVRE

- Conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant, avec dispositions particulières pour points singuliers, notamment en traitements des angles et jonctions.
- Disposition et protection en pied notamment dans les pièces dites "humides" de profil en U.
- Y compris échafaudages et toutes sujétions de mise en oeuvre.

4.3.2.1 BATI SUPPORT EN PLAQUE DE PLATRE DE 13mm

Comprenant:

- PAREMENT : 1 plaque BA 13mm sur ossature métal.
- POSE contre élévation.
- Ossature adaptée pour permettre la mise en place de renfort
- Hauteur : 1.20 ml
- Largeur développé : 1.10 ml

REZ-DE-CHAUSSEE: SANITAIRE PMR

1 ->A U 1

NIVEAU 1: SANITAIRE PMR

1 ->A U 1

A ->Z U 2

2U x € = €**4.3.2.2 POSE SEULE DE BATI-SUPPORT POUR CUVETTE WC**

Pose seule en incorporation au montage des cloisons de gaines techniques précédentes d'ossatures spécifiques fournies par le lot Plomberie, formant supports et organes de fixations des cuvettes suspendues de WC.

- Toutes sujétions de mise en œuvre en incorporation lors de la réalisation des cloisons.

SUJETIONS : incorporation au montage des cloisons, suivant indications de position et de hauteur par le lot Plomberie.

NOTA : Fourniture prévue au lot Plomberie.

REZ-DE-CHAUSSEE: SANITAIRE PMR

1 ->A U 1

NIVEAU 1: SANITAIRE PMR

1 ->A U 1

A ->Z U 2

2U x € = €**4.3.3 BANQUETTES TECHNIQUES 66/48 MM POUR W.C. SUSPENDUS**

Fourniture et mise en oeuvre de banquette technique en plaques de plâtre sur ossature, destinée à recevoir un w.c. suspendu, constituée de :

- Ossature métallique de 48 mm renforcée, avec platines de liaison, compris liaisonnement au bâti support fourni par le Plombier, décalée suffisamment de la parois arrière pour réception du réservoir de chasse.
- Parement sur faces externes par simple plaque de plâtre hydrofuge BA18 mm vissée, compris découpes pour passages canalisations et fixations du w.c.
- Epaisseur de la cloison: 66 mm.
- y compris tablette supérieure

4.3.3.1 BANQUETTE TECHNIQUE DE 0.80 x 0.30 Prof x 3.10 Haut

Réalisation d'une banquette technique w.c. suspendu suivant généralités précédentes,

REZ-DE-CHAUSSEE: SANITAIRE PMR

1 ->Z U 1

1U x € = €**4.3.3.2 BANQUETTE TECHNIQUE DE 0.80 x 0.30 Prof x 0.90 Haut**

Réalisation d'une banquette technique w.c. suspendu suivant généralités précédentes,

ETAGE: SANITAIRE PMR

1 ->Z U 1

1U x € = €

4.3.4 CLOISONS PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE

Fourniture et Mise en oeuvre de cloisonnement de doublage non porteur comprenant:

IMPLANTATION

-Selon plans de distribution de l'Architecte, et vérification des supports.

OSSATURE METALLIQUE

- En acier galvanisé, protégé contre la corrosion par galvanisation à chaud, conformément à la norme NF A 36 - 321, de modèle adapté, et disposé en respect d'entraxe de 0.40 à 0.60ml selon nécessité.
- Etanchéité à l'air entre rail bas et sol par interposition de ruban mousse à cellules fermées type ruban résilient.

PAREMENTS

- Par plaque de plâtre, vissées à joints croisés sur montants, en nombre et qualité suivant description au sein des articles.
- Certification NF plaques de plâtre.
- Etanchéité au sol par joint au mastic acrylique.

MISE EN OEUVRE

- Conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant, avec dispositions particulières pour points singuliers, notamment en traitements des angles et jonctions.
- Compris fourniture et pose de cornières d'angle en acier galvanisé.
- Calicotage et façon de joints ratissés entre plaques et la jonction entre murs et planchers.
- Coupe, entailles, saignées pour câblages électriques, réservations pour grilles et divers,
- Liaisonnements et fixations sur huisseries.
- Liège, bandes résilientes acoustiques, rail PPR pour pièces humides, et tous accessoires.
- Y compris échafaudages et toutes sujétions de mise en œuvre.

RENFORTS

- L'ensemble des cloisons ci-après comprendront des renforts d'ossature :
- au droit des appareils sanitaires et WC.
- au droit des appareils de chauffages & ballons EC.
- au droit des chaudières murales.
- pour accrochage de tableaux et autres éléments suivant directives de l'établissement.
- compris renforts d'ossature pour cloisons donnant sur "vide" (fonction garde corps pour protection contre chutes).
L'entreprise titulaire du présent lot demandera au moment de la mise en œuvre des plans précis d'implantation auprès de l'Architecte.
- Les renforts sont compris dans le prix des cloisonnements.

LIVRAISON

- Parement prêt à recevoir, l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis aux spécifications du DTU 59.1.

4.3.4.1 CLOISON DE DISTRIBUTION TYPE 72/48mm - HD

Ossature autoporteuse, à montants doubles et entraxes adaptées, emboîtées dans des rails hauts et bas.

- Parements par 1 plaque BA 13mm **haute dureté** vissées sur chaque parement.
- Profil U plastique ou polyane en pied de cloisons dans les pièces humides.
- Traitement des joints par bandes et enduits.

- CARACTERISTIQUES minimum :
- Ossature en rails et montants doubles de 48mm pour cloisons jusqu'à 3.30m ht.
- Epaisseur de la cloison : 72 mm.
- Réaction au Feu: CF 1/2H.

-Non compris isolant (compté à part).

REZ-DE-CHAUSSEE: SANITAIRE PMR

	1.97*3.29ht ->A	M2	6,48
déduire porte	-1.02*2.10ht ->A	M2	-2,14
	A ->S	M2	4,34

NIVEAU 1: SANITAIRE PMR

	2.90*3.00ht ->B	M2	8,70
--	-----------------	----	------

déduire porte	-1.02*2.10ht ->B	M2	-2,14
	-0.92*2.10ht ->B	M2	-1,93
	B ->S	M2	4,63
TOTAL	S~+0.10 ->Z	M2	9,00

9,00 M2 x € = €

4.3.5 ISOLATION VERTICALE DANS CLOISONNEMENTS

Fourniture et mise en œuvre d'une isolation verticale entre l'ossature métallique de cloisons comprenant :

- Mise en œuvre en vertical avec fixations mécaniques ponctuelles agréées par le fabricant et adaptées aux supports.
- Manutention, coupes, ajustages, calfeutrements etc...
- Mise en œuvre en respect des prescriptions du fabricant et conformément à l'avis technique.

4.3.5.1 ISOLATION PAR PANNEAUX DE LAINE DE VERRE DE 45mm

Fourniture et pose de panneaux semi-rigide de laine de verre P.A.R. comprenant :

- Laine minérale de 45mm d'épaisseur.
- Réaction au feu : M0

REZ-DE-CHAUSSEE ET ETAGE: SANITAIRES PMR CI-AVANT

reprendre pos. 4.3.4.1 : Z ->Z M2 9,00

9,00 M2 x € = €

4.3.6 CAISSON PLAQUE DE PLATRE ISOLE

Réalisation de caisson par plaques de plâtre à épiderme cartonné comprenant :

- Habillage par plaque de plâtre sur ossature métallique.
- Parement par plaque BA 13mm.
- Incorporation de matelas de laine minérale type laine de roche de 45mm en enrobage des canalisations.
- Cornières d'angle en acier ou plastiques sur angles saillants.
- Compris toutes sujétions de réalisation et de pose conformément au à la réglementation en vigueur et prescriptions du Fabricant.

4.3.6.1 CAISSON D'HABILLAGE 2 FACES DE 0.30x0.30m

Localisation à définir en cours de chantier

10.00 ->Z ML 10,00

10,00 ML x € = €

4.3.7 DIVERS RACCORDS ET GARNISSAGES

L'Entreprise devra intégrer dans ses prix unitaires les divers raccords et garnissages à réaliser après passage des autres corporations, pour divers raccords d'enduits, de calfeutrements, etc...

A RAISON D'UN FORFAIT

1 ->Z FF 1

1 FF x € = €

PLATRERIE

Total H.T. : _____ €

4.4 PEINTURE**4.4.1 TRAVAUX DE PEINTURE**

Les travaux de peinture ci-après comprennent:

- La RECONNAISSANCE des subjectiles, telle qu'elle est définie au Cahier des Charges DTU n 59.1.
- La PROTECTIONS des ouvrages contre les projections.
- La FOURNITURE des produits propres à l'exécution des travaux.
- La FOURNITURE de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que des échelles et échafaudages nécessaires.
- La MISE EN PEINTURE des surfaces.
- L'emploi de produits de peinture de teinte et de décoration y compris tracés décoratifs le cas échéant.
- L'APPLICATION des produits suivant prescriptions du Cahier des Charges DTU 59.1 et des prescriptions du fabricant.
- La QUALITE et l'Aspect de finition, le degré de brillant, les coloris et les réchappissages selon les prescriptions du présent devis et choix de l'Architecte.
- La REALISATION à la demande de l'Architecte d'échantillons représentatifs, par produits, avant ou en cours d'exécution.
- Le NETTOYAGE des salissures occasionnées par l'intervention du peintre..

4.4.2 TRAVAUX PREPARATOIRES POUR PEINTURE

POUR L'ENSEMBLE DE SES PRIX UNITAIRES DE PEINTURE L'ENTREPRISE DEVRA INCLURE LES TRAVAUX PREPARATOIRES EN RESPECT DES CONDITIONS ET PRESCRIPTIONS DEFINIES PAR LE D.T.U. 59-1.

4.4.2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES EN PAROIS CONSERVEES

Travaux préparatoire en parois conservées, comprenant:

- Décapage de peinture non adhérente.
- Arrachage de revêtement mural si nécessaire (toile de verre, papier peint, moquette murale ou autre)
- Ou raclage d'anciens enduit projeté décoratif.
- Ou léger ponçage d'enduit à relief dur.
- Remaillage des fissures avec léger ponçage, nettoyage et pochonnage.
- Enduit fin repassé si nécessaire.
- Tous travaux préparatoires nécessaires sur support existant prêt à recevoir la finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis.
- Echafaudage et protection des sols

Compris incidences pour traitement d'élément moulurés tel que corniches, rosaces, moulures diverses, etc...

REZ-DE-CHAUSSEE**SAS et Hall d'entrée**

surface courante	4.00+0.20+1.40 ->A11	ML	5,60
	1.30+0.20+0.20+0.80+1.40 ->A11	ML	3,90
	1.20+0.20+2.70 ->A11	ML	4,10
	4.60 ->A11	ML	4,60
	A11*3.29ht ->A1	M2	59,88
déduire portes 83	-3*0.92*2.10ht ->A1	M2	-5,80
déduire fenêtre	-1.20*1.80ht ->A1	M2	-2,16
déd.porte	-1*1.48*2.90ht ->A1	M2	-4,29
embrasure fenêtre	(1.30+2*2.60)*0.50larg ->A1	M2	3,25
embr.porte	(1.48+2*2.90)*0.70 ->A1	M2	5,10
	2*(0.95+2*2.10)*0.20 ->A1	M2	2,06
sous total : sas + Hall	A1 ->S	M2	58,04

Cage d'escalier

rdc	(3.50+2.80+1.30+1.40+0.20)*3.29ht ->A2	M2	30,27
embr.porte	(0.82+2*2.10)*0.15 ->A2	M2	0,75
déd.porte	-0.82*2.10 ->A2	M2	-1,72
r+1	(3.45+4.15+3.45)*3.33ht ->A2	M2	36,80
déduire fenêtres	-2*1.10*1.80ht ->A2	M2	-3,96
embrasure fenêtres	2*(1.10*2+1.80*2)*0.70larg ->A2	M2	8,12
sous total : Escalier	A2 ->S	M2	70,26

NIVEAU 1**Palier**

	(4.10+7.18+4.10+0.20)*3.00ht ->A3	M2	46,74
déduire porte	-1*1.50*2.10 ->A3	M2	-3,15
	-1*1.02*2.10 ->A3	M2	-2,14
déduire fenêtres	-3*1.10*1.80ht ->A3	M2	-5,94
embrasure fenêtres	3*(1.10+2*2.60)*0.50larg ->A3	M2	9,45
embr.porte	1*(1.50+2*2.10)*0.10 ->A3	M2	0,57
sous total : Palier	A3 ->S	M2	45,53

Sanitaire et wc conservés

	(2.30*2+1*1.40)*3.00ht ->A4	M2	18,00
	(1.10*2+2*0.90)*3.00ht ->A4	M2	12,00
embr.baie	(0.60+1.80)*2*0.50larg ->A4	M2	2,40
déduire portes	-1*0.92*2.10 ->A4	M2	-1,93
	-2*0.82*2.10 ->A4	M2	-3,44
sous total : sanitaire et wc	A4 ->S	M2	27,03
TOTAL	S~+0.10 ->Z	M2	200,90

200,90 M2x € = €**4.4.2.2 TRAVAUX PREPARATOIRES SUR PLAFONDS CONSERVES**

Travaux préparatoire en parois conservées, comprenant:

- Décapage de peinture non adhérente.
- raclage d'anciens enduit projeté décoratif.
- Ou léger ponçage d'enduit à relief dur.
- Remaillage des fissures avec léger ponçage, nettoyage et pochonnage.
- Enduit fin repassé si nécessaire.
- Tous travaux préparatoires nécessaires sur support existant prêt à recevoir la finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis.
- Echafaudage et protection des sols

Compris incidences pour traitement d'élément moulurés tel que corniches, rosaces, moulures diverses, etc...

REZ-DE-CHAUSSEE**Hall d'entrée et sas**

	2.75*1.79 ->A1	M2	4,92
	4.57*1.95 ->A1	M2	8,91
	2.80*0.35 ->A1	M2	0,98
	1.50*1.10 ->A1	M2	1,65
	1.80*1.80 ->A1	M2	3,24
sous total : Hall et sas	A1 ->S	M2	19,70

NIVEAU 1**Palier**

	7.18*4.13 ->A3	M2	29,65
	4.10*0.20 ->A3	M2	0,82
	1.37*0.40 ->A3	M2	0,55
sous total : Palier	A3 ->S	M2	31,02

Sanitaire et wc conservés

	1.10*1.40 ->A4	M2	1,54
	2.30*1.10 ->A4	M2	2,53
	0.90*1.10 ->A4	M2	0,99
sous total : sanitaire et wc	A4 ->S	M2	5,06
TOTAL	S~+0.10 ->Z	M2	55,80

55,80 M2x € = €

4.4.3 PEINTURE ACRYLIQUE / PLAFOND

-DESIGNATION : peinture acrylique.
 -APPLICATION : Impression et 2 couches de finition.
 -SUPPORT : plaque de plâtre ou surface précédemment préparée
 -FINITION : Soignée en Mat.
 -MISE EN OEUVRE: avec exécution des travaux préparatoires en respect des conditions et prescriptions définies par le DTU 59.1.

*REZ-DE-CHAUSSEE**Hall d'entrée et sas*

2.75*1.79 ->A1	M2	4,92
4.57*1.95 ->A1	M2	8,91
1.40*1.40 ->A1	M2	1,96
1.30*0.25 ->A1	M2	0,33
1.80*1.80 ->A1	M2	3,24
A1 ->S	M2	19,36

*NIVEAU 1**Cage escalier*

4.15*3.50 ->S	M2	14,53
---------------	----	-------

Palier

7.18*4.13 ->S	M2	29,65
---------------	----	-------

Sanitaire et wc conservés

1.10*1.40 ->A3	M2	1,54
2.30*1.10 ->A3	M2	2,53
A3 ->S	M2	4,07

TOTAL	S~+0.10 ->Z	M2	67,70
-------	-------------	----	-------

67,70 M2x € = €**4.4.4 IMPRESSION + PEINTURE ACRYLIQUE 2 COUCHES EN PAROIS**

Fourniture et application de peinture acrylique en parois, et comprenant :

- Application d'une couche d'impression compatible aux exigences d'aspects et revêtements de finition.
- Application de 2 couches de peinture acrylique.
- Finition : Mate ou satinée au choix de l'Architecte avec possibilité de multi-coloris.
- Toutes protections et sujétions de mise en œuvre
- Exécution des travaux préparatoires en respect des conditions et prescriptions définies par le DTU 59.1.

*REZ-DE-CHAUSSEE**SAS et Hall d'entrée*

surface courante	4.00+0.20+1.40 ->A11	ML	5,60
	1.30+0.20+0.20+0.80+1.40 ->A11	ML	3,90
	1.20+0.20+2.70 ->A11	ML	4,10
	4.60 ->A11	ML	4,60
	A11*3.29ht ->A1	M2	59,88
déduire portes 83	-3*0.92*2.10ht ->A1	M2	-5,80
déduire fenêtre	-1.20*1.80ht ->A1	M2	-2,16
déd.porte	-1*1.48*2.90ht ->A1	M2	-4,29
embrasure fenêtre	(1.30+2*2.60)*0.50larg ->A1	M2	3,25
embr.porte	(1.48+2*2.90)*0.70 ->A1	M2	5,10
	2*(0.95+2*2.10)*0.20 ->A1	M2	2,06
sous total : sas + Hall	A1 ->S	M2	58,04
<i>Cage d'escalier</i>			
rdc	(3.50+2.80+1.30+1.40+0.20)*3.29ht ->A2	M2	30,27

embr.porte	(0.82+2*2.10)*0.15 ->A2	M2	0,75
déd.porte	-0.82*2.10 ->A2	M2	-1,72
sous total : Escalier	A2 ->S	M2	29,30
<i>Sanitaire PMR</i>			
	(3.16*2+1.97)*3.29ht ->A2B	M2	27,27
déduire fenêtres	-1*1.20*1.80ht ->A2B	M2	-2,16
emb	(1.10+1.80)*2*0.50 ->A2B	M2	2,90
	A2B ->S	M2	28,01
<i>NIVEAU 1</i>			
<i>Palier</i>			
	(4.10+7.18+4.10+3.10)*3.00ht ->A3	M2	55,44
déduire porte	-1*1.50*2.10 ->A3	M2	-3,15
	-2*1.02*2.10 ->A3	M2	-4,28
	-1*0.92*2.10 ->A3	M2	-1,93
déduire fenêtres	-3*1.10*1.80ht ->A3	M2	-5,94
embrasure fenêtres	3*(1.10+2*2.60)*0.50larg ->A3	M2	9,45
embr.porte	1*(1.50+2*2.10)*0.10 ->A3	M2	0,57
sous total : Palier	A3 ->S	M2	50,16
<i>Sanitaire et wc conservés</i>			
	(2.30*2+1*1.40)*3.00ht ->A4	M2	18,00
	(1.10*2+2*0.90)*3.00ht ->A4	M2	12,00
embr.baie	(0.60+1.80)*2*0.50larg ->A4	M2	2,40
déduire portes	-1*0.92*2.10 ->A4	M2	-1,93
	-2*0.82*2.10 ->A4	M2	-3,44
sous total : sanitaire	A4 ->S	M2	27,03
<i>Sanitaire PMR</i>			
	(1.74+0.34+2*3.32)*3.00ht ->A5	M2	26,16
embr.baies	(0.40+0.80)*2*0.50 ->A5	M2	1,20
déduire fenêtres	-1*0.40*1.80ht ->A5	M2	-0,72
déd.porte	-1.02*2.10 ->A5	M2	-2,14
	A5 ->S	M2	24,50
<i>Cage escalier</i>			
r+1	(3.45+4.15+3.45)*3.33ht ->A6	M2	36,80
déduire fenêtres	-2*1.10*1.80ht ->A6	M2	-3,96
embrasure fenêtres	2*(1.10*2+1.80*2)*0.70larg ->A6	M2	8,12
	A6 ->S	M2	40,96
<i>déduire faïences</i>			
	-29.00 ->S	M2	-29,00
TOTAL	S~+0.10 ->Z	M2	229,00

229,00 M2

x

€

=

€

4.4.5 PLUS VALUE POUR REVETEMENT TOILE DE VERRE**Plus value à l'article précédent de peinture murale, pour :**

- Fourniture de revêtement mural tissé en fibres de verre, destiné à recevoir une peinture de finition.
- Toile de verre avec motifs type "Chevrons" ou autres au choix de l'Architecte (minimum 10 motifs)
- Grammage : 160g/m2.
- Réaction au feu : M1 ou conforme aux euroclasses.
- Pose de toile compris marouflage, arasements, affleurage des raccords, coupes, chutes, colle adaptée, etc...

PLUS-VALUE A CHIFFRER ET A INTEGRER IMPERATIVEMENT DANS LE MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (Cette plus value n'est pas une option)

SURFACE PEINTURE CI-AVANT

reprenre pos. 4.4.4 :

Z ->Z

M2

229,00

229,00 M2

x

€

=

€

4.4.6 PEINTURE GLYCERO OU LASURE SUR BOISERIES INT.

Application de peinture glycérophtalique à 3 couches sur ouvrages de menuiserie

- DESIGNATION: peinture glycérophtalique
- APPLICATION : - Fixation des noeuds et brulage des résines.
 - Rebouchage, ponçage, masticage.
 - Lessivage d'ancienne peinture ou application d'une couche d'impression
 - Application de 2 couches de finition
- SUPPORT: Menuiserie bois massif ou reconstitué.
- FINITION : soignée en Satiné ou Brillant.
- TEINTE : au choix de l'Architecte suivant palette fabricant.
- MISE EN OEUVRE : avec exécution des travaux préparatoires en respect des conditions et prescriptions définies par le DTU 59.1.
- Compris rechampissage et toutes sujétions d'exécution.

OU

Application de lasure à 3 couches sur ouvrages de menuiserie

- DESIGNATION: Lasure incolore à base de résines acryliques.
- APPLICATION : - Fixation des noeuds et brulage des résines.
 - Rebouchage, ponçage, masticage.
 - Lessivage d'ancienne peinture ou application d'une couche d'impression
 - Application de 2 couches de finition.
- SUPPORT: Menuiserie bois massif ou reconstitué.
- FINITION : soignée en Satiné
- MISE EN OEUVRE : avec exécution des travaux préparatoires en respect des conditions et prescriptions définies par le DTU 59.1.
- Compris rechampissage et toutes sujétions d'exécution.

BLOC-PORTE

rdc	4*0.92*2.10 ->A	M2	7,73
étage	1*1.50*2.10 ->A	M2	3,15
	2*1.02*2.10 ->A	M2	4,28
	2*0.92*2.10 ->A	M2	3,86
	1*0.85*2.10 ->A	M2	1,79
2 faces x 1.15	2*A*1.15 ->S	M2	47,86

PRECADRE BOIS SUR BLOC PORTE

(0.90+2*2.10)*0.30dev ->S M2 1,53

TABLETTE BOIS

2*1.60*0.50dev ->S M2 1,60

S~+0.10 ->Z M2 51,00

51,00 M2

x

€

=

€

4.4.7 TRAVAUX PREPARATOIRES SUR METAUX EXISTANTS

- DESIGNATION: peinture glycérophtalique
- APPLICATION : - Fixation des noeuds et brulage des résines.
 - Rebouchage, ponçage, masticage.
 - Lessivage d'ancienne peinture ou application d'une couche d'impression
 - Application de 2 couches de finition
- SUPPORT: Menuiserie bois neuves ou existantes.
- FINITION : soignée en Satiné ou Brillant.
- TEINTE : au choix de l'Architecte suivant palette fabricant.
- MISE EN OEUVRE : avec exécution des travaux préparatoires en respect des conditions et prescriptions définies par le DTU 59.1.
- Compris rechampissage et toutes sujétions d'exécution.

Travaux préparatoires sur métaux existants comprenant :

- Lessivage d'anciens fonds,
- Brossage des parties rouillées
- Pochonnage soigné
- Protection par mise en oeuvre d'une peinture de protection anti-rouille en respect des travaux préparatoires définis par le DTU 59.1, et toutes sujétions d'exécution

REZ-DE-CHAUSSEE: RADIATEURS SANITAIRE PMR ET ENTREE

2*0.80*1.00 ->A M2 1,60

ETAGE: RADIATEURS SANITAIRE PMR, SANITAIRE, PALIER

5*0.80*1.00 ->A M2 4,00

2faces x coef 2 2*A ->Z M2 11,20

11,20 M2 x € = €**4.4.8 PEINTURE HAUTE TEMP. 2C. SUR METAUX**

-DESIGNATION: peinture haute température

-APPLICATION: - lessivage ancien fonds
- brossage des parties rouillées
- protection anti-rouille
- 2 couches de finition

-FINITION: soignée en satiné ou brillant

-SUPPORT: radiateur peint existant

-MISE EN OEUVRE: après exécution des travaux préparatoires en respect des conditions et prescriptions définies par le DTU 59.1.

REZ-DE-CHAUSSEE: SANITAIRE PMR ET ENTREE

2*0.80*1.00 ->A M2 1,60

ETAGE: SANITAIRE PMR, SANITAIRE, PALIER

5*0.80*1.00 ->A M2 4,00

2faces x coef 2 2*A ->Z M2 11,20

11,20 M2 x € = €**4.4.9 PEINTURE SUR CANALISATIONS**

Fourniture et application de peinture sur tuyaux de plomberie et de chauffage.

-DESIGNATION: peinture glycéro ou peinture spécial haute température

-APPLICATION: travaux préparatoires et 2 couches de finition

-SUPPORT: Métaux ferreux ou PVC

-FINITION: SATINEE

-MISE EN OEUVRE: après exécution des travaux préparatoires en respect des conditions et prescriptions définies par le DTU 59.1.

REZ-DE-CHAUSSEE ET ETAGE: SANITAIRES PMR, SANITAIRE, ENTREE ET PALIER

30.00 ->Z ML 30,00

30,00 ML x € = €**4.4.10 ACRYLIQUE SATIN 2 COUCHES / OUVRAGES METALLIQUES**Fourniture et application de 2 couches de peinture Glycéro sur ouvrages métalliques,
Prestation comprenant :

-DESIGNATION : peinture laque acrylique

-APPLICATION : 2 couches de finition

-SUPPORT.....: Métaux ferreux livrés par le lot serrurerie avec 1 couche de peinture antirouille.

-FINITION...: Satinée Soignée ou brillant

-COLORIS : Au choix de l'Architecte

-Y compris travaux préparatoires.

OUVRAGES DIVERS

provision 5.00 ->Z M2 5,00

5,00 M2 x € = €**4.4.11 DIVERS RACCORDS DE PEINTURES**Avant la livraison du bâtiment, l'entreprise du présent lot devra tous les raccords
et retouches de peinture.**ENSEMBLE DU CHANTIER**

1 ->Z FF 1

1 FF x € = €

4.4.12 NETTOYAGE FINAL DE RECEPTION

Réalisation de nettoyage final de chantier comprenant notamment :

- Décapage des adhérences de matériaux notamment, plâtre, peintures, etc..., balayage et dépoussiérage.
- Lessivage et nettoyage des sols PVC, carrelages, à la serpillière essorée avec détergent neutre.
- Lessivage et nettoyage des revêtements muraux faïences ou grès avec détergent neutre.
- Lessivage soigné et essuyage des peintures de boiseries, vitrages, etc...
- Aspiration en feuillures des ouvertures.
- Dépose des protections provisoires, tels film de protection sur joints d'étanchéité menuiseries, appareils sanitaires, etc...
- Enlèvement final des déchets et tous détails d'exécutions.

NOTA :

Le nettoyage sera réalisé par une entreprise spécialisée, à la charge du présent lot. L'Entreprise devra un nettoyage soigné et complet des ouvrages, avant réouverture des locaux.

ENSEMBLE DU CHANTIER

1 ->Z

FF

1

1 FF

x

	€	=		€
--	---	---	--	---

PEINTURE

Total H.T. :

_____ €

RECAPITULATIF

Lot n°4 : PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS

4.1 - PLAFONDS DALLES MINERALES	€ HT
4.2 - TRAVAUX PREPARATOIRE	€ HT
4.3 - PLATRERIE	€ HT
4.4 - PEINTURE	€ HT

Total du lot 'PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS ' _____

Total H.T. :	€
Total T.V.A. (19,6%) :	€
Total T.T.C. :	€

Soit en toutes lettres TTC:

RECAPITULATIF DES OPTIONS

Commentaires :

Tampon & Signature de l'Entreprise :